

## RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

### Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

### Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

### Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

### Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

### Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

### Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

### Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

### Adresses Mails utiles

- |                                    |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| 0 Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

## Déclaration de Maladie

N° W19-491258

ND: 51152



Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Matricule : 5301

Société :

Actif  Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : MMÈ NEBBATE NAJAT

Date de naissance : 30-06-59

Adresse : FADAAT AL NOUHIT EM 25 APP 6 DAR Bouaza

Tél. : 0665110891

Total des mois engagés : 309,40 + 116,7 Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 23/11/2020

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :  lui-même  Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casab

Signature de l'adhérent(e) :



Le : 23/11/2020

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<b>ARMERIA WILAYA MOULOUYA</b> <b>ZEKRI AL Adelat</b> Docteur en Pharmacie 220-222-224 Bd Oued Moulouya El Casablanca, Tel: 0522 220 571 0522 220 000071 <b>Al Adelat</b> Wilaya de Casablanca	23.11.2020	30.9,40
	23.11.2020	17.67,00

## ANALYSES - RADIOGRAPHIES

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

#### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

## وصفة طبية Ordonnance

Casablanca, le :

28.11.20

Messete Nadjat

57,00

1/ Isobut Long  
: 3sp le mat  
1

S.V.

x 5 Jrs

39,80

2/ Lax x 4 gatte  
3gattes le min (175ml)

S.V.

29,50

3/ Fri 8iun 3sp  
100ml

S.V.

Hôpital Universitaire International cheikh Khalifa  
Pr. ASS. KAIKANI WAFAA  
ONCOLOGIE MEDICALE

Adresse : Boulevard Mohammed Taieb Naciri, Hay El Hassani, BP 82409 Casablanca Rabii Casablanca • Maroc

Tél : +212 529 004 466 • Fax : +212 529 038 868 • www.hckm.ma

4/ 100ml 3sp

21,50 x 2

4/ Migra/guie ♀



1 Cp x 31 ♂

14010

5/

Öeds

1 Cp

Long

for



T = 302,40

Dr. R. R. (H. H. H.) M. M. L. O. U. A.  
Docteur en Pharmacie  
20-22, 21 et 22, rue Moulay El Oulfa  
Casablanca, Tel: 0522 90 51 33  
C.E.: 002291220000077

PPV: 39DH80  
PER: 04/23  
LOT: J807

PPV: 21DH50  
PER: 01/22  
LOT: J040

PPV 21DH50  
PER 01/22  
LOT J243

PPV (DH):

LOT N°:

UT.AV.:

LOT: 200713  
PER: 01-2023  
PPV: 140,00DH

29,50

PPV (DH):

LOT N°:

UT. AV.:

## وصفة طبية Ordonnance

Casablanca, le : 23.11.20

Nesbete Nacir

589,00 x 3  
Dr. ZEKRI Abdellah  
Casablanca, Tel: 0522.90.51.13  
Fax: 00223.91220000071

Anas Tr 20

NS

LOT: 6J91041  
PER: 09-2021  
PPV: 589,00DH

LOT: 6J91041  
PER: 09-2021  
PPV: 589,00DH

LOT: 6J91041  
PER: 09-2021  
PPV: 589,00DH

148 { Tr

T=1767.00

PHARMACHIE  
ZEKRI Abdellah  
Dr. Zekri en Pharmacie  
Casablanca, Tel: 0522.90.51.13  
Fax: 00223.91220000071

Tris Nacis

Hôpital Universitaire International Cheikh Khalifa  
PHARMACEUTIQUE  
ONCOLOGIE MEDICALE